



Et si on parlait de la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe d'apprentissage permet d'acheter ou de renouveler du matériel professionnel essentiel pour nos lycéens et lycéennes. Nos domaines professionnels sont l'environnement, la forêt, l'horticulture l'hôtellerie restauration, et santé-social, de la 4ème professionnelle au BTS.

Comment nous verser la taxe d'apprentissage ?

1

Connectez-vous
sur la plateforme
SOLTEA

[https://
www.soltea.education.gouv.fr/
espace-public/](https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/)

2

Désignez
Lycée Privé St
Joseph Mesnières en
Bray comme
bénéficiaire

3

SIRET 529 817 546 000 11
code UAI
076 22 84 V (lycée agricole)
076 32 06 X (lycée hôtelier)

Une question ?

Contactez Aline Thillard
aline.thillard@cneap.fr / 02 35 93 10 04

**Investissez dans l'avenir,
Formez les talents d'aujourd'hui.**

